

- Les espaces de vie sociale sont des lieux de proximité, gérés par des associations, qui développent des actions collectives permettant :
- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage,
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

L'espace de vie sociale a pour finalités et objectifs :

- la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « *mieux vivre ensemble* » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

L'EVS doit développer des actions- à visée collective privilégiant une dynamique locale ;

- adaptées aux besoins du territoire, diversifiées, intergénérationnelles, ouvertes à tous ;
- menées tout au long de l'année ;
- suscitant la prise d'initiative et la participation des habitants.

Quels sont les incontournables de l'espace de vie sociale ?

- Un espace de vie sociale ne peut pas se limiter à une mono-activité, ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire.
- La participation réelle des habitants doit être effective dès l'élaboration du projet et au cours de sa mise en œuvre.
- · L'association doit rechercher une dynamique partenariale avec les acteurs locaux dans le déploiement de ses actions

